
Produits d'assistance — Classification et terminologie

Assistive products — Classification and terminology

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9999:2022](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ca3601cf-30e8-4768-b42e-cf7661478de3/iso-9999-2022)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ca3601cf-30e8-4768-b42e-cf7661478de3/iso-9999-2022>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9999:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ca3601cf-30e8-4768-b42e-cf7661478de3/iso-9999-2022>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Éléments et règles utilisés dans la classification	3
4.1 Principe	3
4.2 Construction	3
4.3 Codes	4
4.4 Titres des classes, des sous-classes et des divisions	4
4.5 Règles utilisées dans la classification	5
5 Classification	5
5.1 Classification à un niveau — Classes	5
5.2 Classification à deux niveaux — Classes et sous-classes	6
5.3 Classification détaillée à trois niveaux avec explications, éléments inclus, éléments exclus et références	10
Annexe A (informative) ISO 9999 membre de la Famille OMS des classifications internationales	108
Annexe B (informative) Précisions concernant la définition de «produit d'assistance»	109
Annexe C (informative) Tableau de conversion entre l'ISO 9999:2016 (6^e édition) et le présent document (ISO 9999:2022, 7^e édition)	110
Annexe D (informative) Index alphabétique	148
Bibliographie	202

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le ISO ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité ISO/TC 173, *Produits d'assistance*, sous-comité SC 2, *Classification et terminologie*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 293, *Aides techniques pour personnes handicapées*, du comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette septième édition annule et remplace la sixième édition (ISO 9999:2016), qui a fait l'objet d'une révision technique. Les principales modifications apportées sont les suivantes:

- suppression de la classe 05;
- changements majeurs dans la classe 09, la classe 12 et la classe 22.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les produits d'assistance (y compris les logiciels) sont classés selon leur fonction. La classification consiste en trois niveaux hiérarchiques et chaque code consiste en trois paires de chiffres. Comme pour d'autres classifications, et pour les codes à chaque niveau, des notes explicatives, des éléments inclus, des éléments exclus et des références sont donnés. Mis à part le texte explicatif et la classification proprement dite, un tableau de conversion entre l'édition précédente (ISO 9999:2016) et le présent document (ISO 9999:2022) ainsi qu'un index alphabétique sont fournis afin de faciliter l'utilisation de la classification et de la rendre plus accessible.

Le présent document comporte 948 titres dont environ 23 sont nouveaux et 116 ont été modifiés, y compris par des révisions rédactionnelles mineures.

L'ensemble des produits d'assistance dans cette classification est principalement destiné à être utilisé en dehors des établissements de santé; toutefois, certains produits peuvent être utilisés dans des installations telles que des centres de rééducation pour apprendre aux usagers comment utiliser ces produits. Il convient de noter que les titres de certaines sous-classes et divisions de la classe 28 font référence au «lieu de travail». Ce terme ne fait pas référence à un cadre spécifique ou à un emplacement géographique donné; il fait référence à tout cadre dans lequel des activités professionnelles ou de formation professionnelle se déroulent.

La définition de «produit d'assistance» utilisée par le présent document a été révisée afin de l'harmoniser avec la terminologie de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, OMS, 2018).

En 2003, l'ISO 9999 a été reconnue comme étant apparentée à la famille OMS des classifications internationales (FCI-OMS). La FCI-OMS regroupe des classifications de haute qualité propres aux secteurs appropriés du système de santé. Grâce à cette inclusion, l'utilisation du présent document a été renforcée.

Le présent document utilise la terminologie de la CIF qui est une classification des domaines relatifs à la santé et domaines connexes. Ces domaines sont classés d'un point de vue organique, individuel et social au moyen de deux listes: une liste de fonctions organiques et de structures anatomiques, et une liste de domaines d'activité et de participation. Étant donné que le fonctionnement et l'incapacité d'un individu sont associés à un contexte, la CIF inclut également une liste de facteurs d'environnement. Les produits d'assistance figurant dans cette liste sont considérés comme faisant partie des facteurs d'environnement. La CIF est l'une des classifications essentielles de l'OMS/FCI (voir [Annexe A](#)).

Un index alphabétique est inclus pour information à l'[Annexe D](#) afin de simplifier l'accès à la classification. L'index inclut des termes utilisés dans les mentions incluses.

NOTE Une partie des produits d'assistance peut être classée comme dispositifs médicaux.

Produits d'assistance — Classification et terminologie

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie une classification ainsi qu'une terminologie des produits d'assistance, fabriqués spécialement ou existants sur le marché, dans le but d'optimiser le fonctionnement et de réduire l'incapacité des personnes.

Les produits d'assistance utilisés par une personne pour optimiser son fonctionnement et réduire son incapacité, qui nécessitent l'aide d'une autre personne pour les faire fonctionner, font partie de la classification.

Les articles suivants sont spécifiquement exclus du présent document:

- les articles utilisés pour l'installation des produits d'assistance;
- les solutions obtenues par la combinaison de produits d'assistance individuellement classés dans le présent document;
- les médicaments;
- les produits d'assistance et les instruments que seuls les professionnels de la santé ou les enseignants utilisent;
- les solutions non techniques, telles que l'assistance personnelle, les chiens guides d'aveugles ou la lecture labiale;
- les dispositifs implantés;
- l'aide financière.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>;
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>.

3.1

activité

réalisation d'une tâche ou d'une action par une personne

[SOURCE: CIF 2018, OMS]

3.2

limitation d'activité

difficultés qu'une personne peut rencontrer dans l'exécution d'activités (3.1)

[SOURCE: CIF 2018, OMS]

**3.3
produit d'assistance**

produit qui optimise le fonctionnement d'une personne et réduit son incapacité

Note 1 à l'article: Voir [Annexe B](#).

Note 2 à l'article: Les produits d'assistance incluent des dispositifs, des instruments, des équipements et des logiciels.

Note 3 à l'article: Les produits d'assistance peuvent être des articles fabriqués spécialement ou existants sur le marché.

**3.4
fonction organique**

fonctions physiologiques des organes (y compris les fonctions psychologiques)

[SOURCE: CIF 2018, OMS]

**3.5
structure anatomique**

parties structurelles du corps comme les organes, les membres et leurs composants

[SOURCE: CIF 2018, OMS]

**3.6
incapacité**

terme générique désignant les *déficiences* (3.9), les *limitations d'activité* (3.2) et les *restrictions de la participation* (3.12), dénotant l'aspect négatif de l'interaction entre une personne (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels de cette personne (facteurs d'environnement et facteurs personnels)

[SOURCE: CIF 2018, OMS]

**3.7
facteur d'environnement**

environnement physique, social et psychologique dans lequel les personnes vivent et mènent leur vie

[SOURCE: CIF 2018, OMS]

**3.8
fonctionnement**

terme générique désignant les *fonctions organiques* (3.4), les *structures anatomiques*, les *activités* (3.1) et la *participation* (3.11), dénotant l'aspect positif de l'interaction entre une personne (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels de cette personne (facteurs d'environnement et facteurs personnels)

[SOURCE: CIF 2018, OMS]

**3.9
déficience**

problèmes relatifs aux fonctions organiques ou à la structure anatomique, tels qu'un écart important ou une perte de l'usage

[SOURCE: CIF 2018, OMS]

**3.10
personne en situation de handicap**

personne qui a une ou plusieurs *déficiences* (3.9), une ou plusieurs *limitations d'activité* (3.2), une ou plusieurs *restrictions de la participation* (3.12), ou une combinaison de déficiences, de limitations d'activité et/ou de restrictions de la participation

3.11**participation**

implication dans une situation de la vie réelle

[SOURCE: CIF 2018, OMS]

3.12**restriction de la participation**

problèmes qu'une personne peut rencontrer pour s'impliquer dans une situation de la vie réelle

[SOURCE: CIF 2018, OMS]

3.13**lieu de travail**

cadre dans lequel des activités professionnelles ou de formation professionnelle se déroulent

3.14**robot**

mécanisme actionné via un programme présentant un certain degré d'autonomie pour réaliser une locomotion, une manipulation ou un positionnement

Note 1 à l'article: Un robot englobe le système de commande et l'interface du système de commande.

4 Éléments et règles utilisés dans la classification**4.1 Principe**

La classification repose sur la fonction des produits faisant l'objet du classement.

Les produits d'assistance ayant une fonction principale autre que l'entraînement mais qui peuvent aussi être utilisés pour l'entraînement sont inclus dans la classe couvrant leur fonction principale.

Les logiciels sont classés selon leur fonction.

Les produits multifonction sont également classés suivant la fonction principale. Des références concernant les fonctions secondaires de l'article peuvent être ajoutées.

4.2 Construction

La classification se décompose en trois niveaux hiérarchiques, appelés respectivement classes, sous-classes et divisions.

Chaque classe, sous-classe ou division se compose d'un code, d'un titre et, si nécessaire, d'une note explicative et d'une référence à d'autres parties de la classification.

Les notes explicatives sont utilisées pour clarifier le contenu de la classe, de la sous-classe ou de la division. Les éléments inclus et les éléments exclus servent à fournir des exemples.

Les références ont deux fonctions:

- distinguer les classes, les sous-classes ou les divisions;
- fonction informative, par exemple les références entre produits apparentés.

Les références sont généralement faites au niveau le plus bas possible.

4.3 Codes

4.3.1 Le code se compose de trois paires de chiffres.

La première paire de chiffres indique une classe, la deuxième paire indique une sous-classe et la troisième paire une division.

Pour des raisons pratiques, dans le présent document, les classes sont indiquées par une paire de chiffres seulement (en supprimant deux paires de zéros) et les sous-classes par deux paires de chiffres (en supprimant une paire de zéros).

Le code détermine respectivement la position de la classe, de la sous-classe ou de la division dans la classification.

4.3.2 Les chiffres des codes ont été choisis au départ par tranches de trois. Dans les révisions ultérieures, les chiffres intermédiaires ont été utilisés pour introduire de nouvelles classes, sous-classes et divisions sans changer complètement la classification.

Les codes utilisés au départ pour classer des articles aujourd'hui retirés de la classification ne sont pas utilisés pour classer de nouveaux articles ajoutés à la classification. En conséquence, l'ordre des codes n'est plus partout par intervalles de trois et les divisions peuvent ne pas suivre partout un ordre logique.

4.3.3 Les classes 01, 02, de 90 à 99, ainsi que les sous-classes et divisions correspondantes, sont réservées à des applications d'ordre national.

Les sous-classes XX 01, XX 02, de XX 90 à XX 99, ainsi que les divisions correspondantes, sont réservées à des applications d'ordre national.

Les divisions XX XX 01, XX XX 02 et de XX XX 90 à XX XX 99 sont réservées à des applications d'ordre national.

Les sous-classes XX 88 et les divisions XX XX 88 sont réservées aux produits d'assistance intitulés «Autre (titre de classe parente ou de sous-classe parente)» pour des applications d'ordre international.

Par ailleurs, des niveaux supplémentaires, comme un 4^e niveau, peuvent être ajoutés à toute partie de la classification pour répondre à des besoins d'ordre national ou local.

4.3.4 Un tableau de conversion détaillant les différences de codification entre la précédente édition (ISO 9999:2016) de la classification et le présent document est donné à l'[Annexe C](#).

4.4 Titres des classes, des sous-classes et des divisions

4.4.1 Le langage et le cadre communs de la CIF sont utilisés lorsque cela est approprié, sinon la terminologie adoptée est celle correspondant à l'usage courant; les titres des classes sont harmonisés avec la CIF.

4.4.2 Tous les titres adoptés dans la classification sont au pluriel.

4.4.3 Les titres au niveau de la classe décrivent généralement un domaine étendu de fonction du produit, par exemple produits d'assistance aux activités domestiques et à la participation à la vie domestique, produits d'assistance aux activités et à la participation en rapport avec la mobilité personnelle et le transport et produits d'assistance aux activités professionnelles et à la participation à l'emploi.

4.4.4 Les titres du niveau de la sous-classe décrivent une fonction particulière, par exemple «produits d'assistance à la lecture», dans le domaine étendu couvert par la classe, par exemple «produits d'assistance à la gestion de la communication et de l'information».

4.4.5 En descendant jusqu'au niveau de la division, la description devient plus spécifique.

4.4.6 Si un produit d'assistance est destiné à être utilisé par des personnes atteintes d'une incapacité spécifique ou par des personnes d'âge ou de sexe particulier, et seulement dans ce cas, il convient que le titre se réfère à ce groupe de personnes.

4.5 Règles utilisées dans la classification

4.5.1 Une classe est égale à la somme de ses sous-classes et une sous-classe à la somme de ses divisions.

4.5.2 Les pièces détachées et accessoires de produits d'assistance, les produits d'assistance personnalisés et les adaptations individuelles dans les logements et autres lieux font généralement partie des produits d'assistance auxquels ils sont associés.

4.5.3 Les pièces détachées, les accessoires et les adaptations sont classés séparément quand ils correspondent à un groupe de produits d'assistance. Ils sont alors classés aussi près que possible du groupe de produits d'assistance auquel ils sont associés, par exemple 12 07 accessoires pour produits d'assistance à la marche.

4.5.4 La classification est organisée de telle sorte que tous les produits d'assistance puissent être classés sans être soumis à des essais ou mesurés.

4.5.5 Une classification des produits d'assistance hypothétiques a été évitée.

4.5.6 Les classes sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur la description de la fonction étendue d'autres classes. Les sous-classes sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur la fonction spécifique d'autres sous-classes. Les divisions sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur les produits d'autres divisions.

5 Classification

5.1 Classification à un niveau — Classes

04	Produits d'assistance pour mesurer, stimuler ou entraîner les fonctions physiologiques et psychologiques
06	Orthèses et prothèses
09	Produits d'assistance aux activités d'entretien personnel et à la participation à l'entretien personnel
12	Produits d'assistance aux activités et à la participation en rapport avec la mobilité personnelle et le transport
15	Produits d'assistance aux activités domestiques et à la participation à la vie domestique
18	Aménagements, accessoires et autres produits d'assistance aux activités de soutien dans les environnements intérieurs et extérieurs créés par l'homme
22	Produits d'assistance à la gestion de la communication et de l'information
24	Produits d'assistance pour contrôler, porter, déplacer et manipuler des objets et des dispositifs

- 27 Produits d'assistance pour contrôler, adapter ou mesurer les éléments des environnements physiques
- 28 Produits d'assistance aux activités professionnelles et à la participation à l'emploi
- 30 Produits d'assistance à la récréation et aux loisirs

5.2 Classification à deux niveaux — Classes et sous-classes

- 04 Produits d'assistance pour mesurer, stimuler ou entraîner les fonctions physiologiques et psychologiques
 - 04 03 Produits d'assistance à la respiration
 - 04 06 Produits d'assistance pour soutenir et stimuler la circulation sanguine
 - 04 08 Produits d'assistance à la stimulation du contrôle et de la conceptualisation du corps
 - 04 09 Produits d'assistance pour la photothérapie
 - 04 15 Produits d'assistance à la dialyse
 - 04 19 Produits d'assistance à l'administration des médicaments
 - 04 22 Équipement de stérilisation
 - 04 24 Équipement et matériel de contrôle physique, physiologique et biochimique
 - 04 25 Matériels de contrôle et d'évaluation de la cognition
 - 04 26 Produits d'assistance pour améliorer la fonction cognitive
 - 04 27 Stimulateurs pour le traitement au niveau cellulaire et tissulaire
 - 04 28 Produits d'assistance à la stimulation des sens
 - 04 29 Produits d'assistance au soulagement de la douleur
 - 04 30 Produits d'assistance à la thermothérapie ou à la cryothérapie
 - 04 33 Produits d'assistance destinés à préserver l'intégrité des tissus
 - 04 45 Produits d'assistance pour l'élongation vertébrale
 - 04 48 Équipements pour l'entraînement du mouvement, de la force, de l'équilibre et l'entraînement cardio-vasculaire
 - 04 49 Produits de soin des plaies
- 06 Orthèses et prothèses
 - 06 03 Orthèses crâniennes et rachidiennes
 - 06 04 Orthèses abdominales
 - 06 06 Orthèses du membre supérieur
 - 06 12 Orthèses du membre inférieur
 - 06 15 Stimulateurs fonctionnels neuromusculaires et orthèses hybrides

06 18	Prothèses du membre supérieur
06 24	Prothèses du membre inférieur
06 30	Prothèses autres que celles des membres
09	Produits d'assistance aux activités d'entretien personnel et à la participation à l'entretien personnel
09 03	Vêtements et chaussures
09 06	Produits d'assistance à la protection du corps portés sur le corps
09 07	Produits d'assistance à la stabilisation du corps
09 09	Produits d'assistance à l'habillage et au déshabillage
09 12	Produits d'assistance à l'hygiène
09 15	Produits d'assistance aux trachéotomisés
09 18	Produits d'assistance à la stomie
09 21	Produits pour le soin, la protection et le nettoyage de la peau
09 24	Systèmes d'évacuation de l'urine
09 27	Produits d'assistance au recueil des urines et des matières fécales
09 30	Produits absorbants pour contenir l'urine et les matières fécales
09 31	Produits d'assistance évitant les fuites involontaires d'urine ou de matières fécales
09 32	Produits d'assistance à la gestion des menstruations
09 33	Produits d'assistance permettant de se laver, de se baigner et de se doucher
09 36	Produits d'assistance aux soins des ongles
09 39	Produits d'assistance aux soins des cheveux
09 42	Produits d'assistance aux soins dentaires
09 45	Produits d'assistance aux soins du visage
09 54	Produits d'assistance à l'activité sexuelle
12	Produits d'assistance aux activités et à la participation en rapport avec la mobilité personnelle et le transport
12 02	Produits d'assistance à la marche non manipulés par les bras
12 03	Produits d'assistance à la marche manipulés par un bras
12 06	Produits d'assistance à la marche manipulés par les deux bras
12 07	Accessoires pour produits d'assistance à la marche
12 08	Cannes de déplacement et cannes de signalement pour l'orientation
12 10	Voitures, fourgonnettes et pick-ups

- 12 11 Véhicules de transport collectif
- 12 12 Accessoires et adaptations de véhicules
- 12 16 Cyclomoteurs et motocycles
- 12 17 Autres véhicules motorisés
- 12 18 Cycles
- 12 22 Fauteuils roulants manuels
- 12 23 Fauteuils roulants motorisés
- 12 24 Accessoires de fauteuils roulants
- 12 25 Accessoires pour systèmes de soutien du corps de fauteuils roulants
- 12 27 Autres véhicules à propulsion humaine
- 12 31 Produits d'assistance permettant de changer la position du corps
- 12 36 Produits d'assistance permettant de lever des personnes
- 15 Produits d'assistance aux activités domestiques et à la participation à la vie domestique
- 15 03 Produits d'assistance à la préparation de la nourriture et des boissons
- 15 06 Produits d'assistance pour laver la vaisselle
- 15 09 Produits d'assistance pour manger et boire
- 15 12 Produits d'assistance pour nettoyer la maison
- 15 15 Produits d'assistance à la confection et à l'entretien du linge pour un usage domestique
- 15 18 Produits d'assistance au jardinage et à l'entretien des pelouses pour un usage domestique
- 18 Aménagements, accessoires et autres produits d'assistance aux activités de soutien dans les environnements intérieurs et extérieurs créés par l'homme
- 18 03 Tables
- 18 06 Équipements d'éclairage
- 18 09 Mobilier d'assise
- 18 10 Accessoires de mobilier d'assise
- 18 12 Lits et équipements de lit
- 18 15 Produits d'assistance pour régler la hauteur du mobilier
- 18 18 Rampes et barres d'appui
- 18 21 Dispositifs d'ouverture et de fermeture de portails, de portes, de fenêtres et de rideaux
- 18 24 Éléments de construction dans les logements et dans d'autres locaux
- 18 30 Produits d'assistance pour l'accessibilité verticale
- 18 33 Équipements de sécurité pour les logements et autres locaux

18 36	Meubles de rangement
22	Produits d'assistance à la gestion de la communication et de l'information
22 03	Produits d'assistance à la vision
22 06	Produits d'assistance à l'ouïe
22 09	Produits d'assistance aux fonctions de la voix et de la parole
22 13	Produits d'assistance pour lire, écrire et dessiner
22 15	Produits d'assistance au calcul et à la formation aux opérations arithmétiques de base
22 18	Produits d'assistance permettant l'enregistrement, la lecture et l'affichage d'informations sonores et visuelles
22 21	Produits d'assistance à la communication face à face
22 24	Produits d'assistance à la communication à distance
22 28	Produits d'assistance à l'indication du temps, à la planification, à la mémoire et à la structuration
22 29	Produits d'assistance à la signalisation, à l'alarme, à la surveillance et à l'identification
22 31	Produits d'assistance à l'apprentissage des langues
22 33	Ordinateurs et terminaux
22 39	Dispositifs de sortie
22 45	Produits d'assistance permettant de s'orienter
24	Produits d'assistance pour contrôler, porter, déplacer et manipuler des objets et des dispositifs
24 06	Produits d'assistance à la manipulation de récipients
24 09	Produits d'assistance mécaniques pour commander et contrôler les dispositifs
24 13	Produits d'assistance électroniques pour commander et contrôler les dispositifs
24 18	Produits d'assistance pour compenser ou remplacer la fonction du bras, de la main ou des doigts, ou plusieurs de ces fonctions
24 21	Produits d'assistance à la saisie à distance
24 24	Produits d'assistance pour le positionnement
24 27	Produits d'assistance pour fixer
24 36	Produits d'assistance pour porter et transporter
27	Produits d'assistance pour contrôler, adapter ou mesurer les éléments des environnements physiques
27 03	Produits d'assistance à l'amélioration de l'environnement
27 06	Instruments de mesure
28	Produits d'assistance aux activités professionnelles et à la participation à l'emploi